

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme la question que j'ai soulevée il y a un mois...

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Le député de Chambly a la parole.

FEU BERNARD PILON—ÉLOGE FUNÈBRE ET CONDOLÉANCES

[Français]

M. Yvon L'Heureux (Chambly): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je voudrais évoquer pendant un moment la mémoire de mon prédécesseur, qui était l'ami de tous les députés, feu Bernard Pilon.

Bernard Pilon nous quittait prématurément, il y a un an, à la suite d'une crise cardiaque qui le foudroya alors qu'il retournait à Ottawa, un dimanche soir.

Cette nouvelle, qui donna un pincement au cœur, attrista tous ses amis, tous ses concitoyens. Tous se sont sûrement demandé pourquoi cela était arrivé à celui qui était toute gentillesse, tout dévouement et rayonnant de chaleur humaine?

Un jour que j'étais à la résidence de M. Pilon, j'ai remarqué un panneau sur lequel était inscrite une maxime exprimant la philosophie de ceux qui vivent avec leur cœur. Je cite:

• (10.00 p.m.)

When the One Great Scorer comes to write against your name, he writes: not that you won or lost but how you played the game.

Sans le savoir, Bernard Pilon avait affiché sur le mur le résumé de sa propre vie, lui à qui l'on avait confié un poste parfois ingrat, mais qu'il occupait avec l'esprit de dévouement et de courtoisie qui fut la marque de son existence.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais que la Chambre serait prête à oublier le Règlement pendant une minute. Nous reprenons le débat d'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion proposée d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL—LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, tous les députés ont volontiers prolongé la durée du débat sur la motion d'ajournement afin de permettre au député de Chambly (M. L'Heureux) de rendre hommage au regretté député.

Pour revenir au point que j'ai voulu soulever tout à l'heure, j'ai posé, il y a un mois, des questions sur le rapport relatif à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Il peut être utile aux députés peu au

courant de la question et présents ce soir que je cite les propos que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) et moi-même avons échangés le 25 octobre. Voici ces propos, qui sont consignés à la page 8993 du hansard:

M. MARK ROSE (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Comme le moral au sein de la Fonction publique pose depuis longtemps des problèmes, nombre d'entre eux étant liés à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et que le ministre a reçu le rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique depuis le 15 juin, quand songe-t-il à le publier?

L'HON. OTTO E. LANG (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le rapport dont parle le député fait partie du travail exécuté en fonction de la planification ministérielle des propositions qui pourraient être effectivement formulées dans ce domaine. Toute décision au sujet des changements qui en découleront sera annoncée en temps voulu.

M. ROSE: Comme le rapport est censé contenir des recommandations qui comprennent l'extension du processus de négociation d'une manière équivalant à peu près à ce que l'on retrouve dans le secteur privé, ainsi que le droit de grève dans certaines circonstances, quand le ministre croit-il que ces recommandations, si le gouvernement les accepte, donneront lieu à une loi?

L'HON. M. LANG: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de me prononcer sur le contenu des recommandations, ni d'essayer de prévoir quand une décision sera prise.

C'est là pourquoi je soulève la question au moment de l'ajournement. Ma première remarque de ce soir porte sur une observation, faite au cours de ces trois dernières années, et c'est que lorsque le gouvernement veut marquer de bons points sur le plan politique, il fait tout pour entourer de publicité, au moyen de livres blancs, de communiqués, de flatteries sous diverses formes et de projets de loi, ses tentatives manifestes pour amener les Canadiens à dialoguer sur la nouvelle politique proposée. L'idée n'est pas nécessairement toujours mauvaise. Nous avons eu le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale, le Livre blanc sur la sécurité de revenu au Canada, et même les rêveries du ministre de l'Environnement (M. Davis) sur l'écologie, qui n'ont pas été nécessairement suivis de mesures législatives. Ceci crée le dialogue.

D'autre part, lorsque la question est délicate ou difficile, qu'elle risque de coûter cher, de pousser le gouvernement à abandonner une partie de ses pouvoirs ou de provoquer une certaine gêne, les libéraux essaient de soustraire leurs délibérations à toute publicité et les études qui s'ensuivent—payées par les Canadiens et d'un intérêt vital pour beaucoup d'entre eux—deviennent des documents internes réservés aux yeux incorruptibles des ministres.

C'est le cas de l'étude du comité Bryden sur la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Incidemment, ces accusations de dissimulation s'appliquent également au rapport Gray sur la propriété étrangère, la proclamation ayant abouti à la loi sur les mesures de guerre, et littéralement à des centaines d'autres études et rapports qu'on a refusés aux députés qui avaient demandé la communication de certains documents publics en inscrivant la question au *Feuilleton*.

C'est un gouvernement très cachotier, monsieur l'Orateur. Il n'est pas étonnant que les gens soient de plus en plus blasés du Parlement quand le gouvernement professe d'une part la participation et le partage des pouvoirs et, d'autre part, refuse de discuter franchement avec la population et ses représentants l'élaboration des projets et dispositions du gouvernement, qui sont d'intérêt commun.

On a souvent dit que le gouvernement au pouvoir méprise le Parlement, monsieur l'Orateur. Je ne crois pas, personnellement, que le gouvernement méprise le Parle-